

Loi d'interactions entre Populations

« Les déplacements des populations de TRES FAIBLE efficacité économique ont pour effet :

en CONTRACTANT par leur arrivée le SURPLUS démographique disponible dans la population d'ACCUEIL, d'y exercer à terme des pressions à la baisse sur la fécondité de la population, et/ou sur le niveau d'épargne investie, et/ou sur le niveau de vie des jeunes adultes (âgés de 20 à 40),

en DILATANT par leur arrivée le SURPLUS démographique disponible dans la population d'ORIGINE, d'y exercer à terme les effets opposés.

Les déplacements des populations de TRES HAUTE efficacité économique entraînent les effets symétriques des précédents..

Cette loi a été formulée¹ dès 1987.

Elle exprime en particulier les effets sur la fécondité de la contraction ou de la dilatation de la richesse disponible, dans les pays d'accueil et d'origine, attribuables à la présence ou à l'absence des migrants.

¹ Philippe Bourcier de Carbon : "Niveaux de vie et fluctuations démographiques. Contribution à l'analyse de la baisse séculaire de la fécondité et des interactions entre populations : Vers une théorie socio-économique de l'implosion démographique de l'après transition.", accompagné des commentaires de Jean Bourgeois-Pichat, INED, Paris, Janvier 1987 (cote biblio INED 1989B8430).